

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 19
votant : 26
en exercice : 27

L'an deux mille neuf
le mercredi 25 novembre à 19H00
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 18 novembre 2009.

Présents : Roger COMBES, Maire ; Roger MIALHE ; Liliane KHLOUDEEFF ; Agnès BARADON ; Gérard PI ; Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRE ; Gilles DANJARD ; Bernadette BRUIN ; Constantino MUNOZ ; Claude GINIES ; Fabrice MARTINEZ ; Jérôme JURADO ; Conception BAUDOIN ; Béatrice ARMANGUE ; Christophe CATHALA ; Didier MILHAU ; Zina VIARD ; Marcel CAMICCI.

Représentés : Ida FERRERES par Liliane KHLOUDEEFF ; Nadine TOLEDO par Roger MIALHE ; Corine ROBERT par Roger COMBES ; Brigitte CARBOU par Bernadette BRUIN ; Jacques MOURRUT par Zina VIARD ; Michel JAMMES par Didier MILHAU ; Serge LALLEMAND par Marcel CAMICCI.

Absent : Brigitte CAVERIVIERE.

Madame Agnès BARADON a été nommée secrétaire.

En ouverture de séance, le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2009.

J. MOURRUT, D. MILHAU, Z. VIARD et M. JAMMES votent contre.

I INTERCOMMUNALITE : Avis sur délibération d'approbation de la Charte 2010-2021 du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Monsieur Le Maire explique tout d'abord les raisons de cette séance avec pour unique point principal le projet de charte révisé du Parc Naturel Régional pour la période 2010-2021.

Il rappelle ensuite les conditions pour la survie du P.N.R. et notamment l'adhésion de la commune de Gruissan.

Il salue le travail réalisé par Richard SEVCIK depuis son arrivée à la présidence de ce syndicat.

Il présente ensuite les 3 axes principaux du projet :

- **Axe 1** : Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers.
- **Axe 2** : Aménager, construire et produire de manière responsable.
- **Axe 3** : Vivre le parc et sa dynamique avec les acteurs et les habitants.

Les 10 objectifs contenus dans ces trois axes sont ensuite exposés.

Il présente les attentes de la Commune de Sigean :

- Préservation des milieux lagunaires
- Préservation du patrimoine historique et culturel
- Redynamisation du tourisme.

L'assemblée approuve ensuite à l'unanimité le projet de charte révisé du P.N.R pour la période 2010-2021.

AFFAIRES DIVERSES

- **TOURISME** : Monsieur Le Maire rappelle que dans les prochaines semaines aura lieu la mise en place du nouvel Office de Tourisme.

- **RECTIFICATIF** : Un reportage récent paru sur France 3, à la demande du « Secours Catholique » de Sigean présentait une mère célibataire qui ne pouvait rechercher un emploi car son enfant ne pouvait être accueilli à l'école maternelle.
Le corps enseignant a réagi à cette présentation et confirme que les institutrices sont à l'écoute de tous les problèmes rencontrés par les parents.
Monsieur Le Maire précise qu'il était important de rétablir la réalité sur un sujet aussi important.

Fin à 19H30.